Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2018)
Heft: 28

Vorwort

Autor: Nicodet, Marc

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Editorial

Marc Nicodet

Chère lectrice, cher lecteur,

Le Conseil fédéral vient de publier le 28 septembre dernier son rapport en réponse à la motion 13.3363 de la Commission des finances du Conseil National traitant de la «Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons». Pour pouvoir répondre à cette motion, toutes les tâches communes de la Confédération et des cantons ont été analysées en profondeur. Nous sommes directement concernés par ce rapport, puisque la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) sont justement deux tâches communes. Et, pour ces deux thématiques, les conclusions de Conseil fédéral sont les suivantes: «*Étant donné que les deux tâches (mensuration officielle et cadastre RDPPF) doivent être réalisées à l'échelle nationale et selon les mêmes normes, elles ne peuvent relever de la seule compétence des cantons. Une centralisation est également exclue, car l'accomplissement des tâches requiert une parfaite connaissance de la situation régionale et locale. Ces tâches continueront dès lors d'être exécutées conjointement par la Confédération et les cantons.*». On peut se réjouir de cette décision qui nous permet de continuer à profiter des atouts de chacun des partenaires pour réaliser ensemble ces deux tâches communes.

Si le principe général de fonctionnement et le cadre reste donc le même, cela ne veut pas pour autant dire que tout fonctionne de manière optimale. Comme je vous le disais dans mon dernier éditorial, la collaboration Confédération – cantons doit être revue et optimisée. La rédaction des stratégies 2020–2023 de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF (voir article en page 4) est aussi l'occasion de donner de nouvelles impulsions et de nouvelles orientations pour la prochaine législature et de fixer les axes principaux de développement.

De même, le modèle de données de la mensuration officielle doit lui aussi être remis au goût du jour. Les travaux avancent bien et vous trouverez en page 6 un article qui fait le point de la situation et vous présente également le nouvel organe (nommé ChangeBoard) que nous allons mettre en place pour pouvoir être beaucoup plus réactifs aux besoins de nos clients et nous offrir la possibilité d'adapter le modèle de données en conséquence et dans des délais raisonnables. L'instauration de ce modèle de données MD.flex a également déclenché la révision des ordonnances qui constituent nos bases légales et l'article en page 8 vous donne un état des lieux de travaux législatifs en cours.

Preuve supplémentaire, s'il en est besoin, que nous vivons bien dans un monde en constant mouvement, où tout bouge, vous apprendrez en lisant l'article en page 11 que même les points de référence MN95 ne sont en fait pas si fixes que ça! En effet, grâce à l'évolution des techniques de mesure et de calcul, on a pu analyser la stabilité du cadre de référence suisse et sa dynamique temporelle.

Je vous souhaite une agréable lecture de cette édition de «cadastre», qui vous propose comme à son habitude un tour d'horizon complet des activités et développements en cours du cadastre suisse.

Permettez-moi enfin de vous souhaiter, à vous toutes et tous, ainsi qu'à vos familles et vos proches, de joyeuses Fêtes et une excellente année 2019, remplie de satisfactions tant personnelles que professionnelles!

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable du domaine «Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales»
swisstopo